

**10 Faits divers & Justice**

**Accident de la circulation sur la route Ndendé-Lébamba**

**Trois morts à la descente du pont sur la Ngounié**

**GJMB**  
Lébamba/Gabon

UN accident de la circulation ayant fait trois morts, vient de se produire à hauteur du pont de la rivière Ngounié, limite naturelle des départements de la Dola et de la Louétsi-Wano, dans la province de la Ngounié. Le véhicule, un canter de couleur blanche, immatriculé 5179 G1W et transportant des boissons et diverses autres marchandises, dans le sens Ndendé-Lébamba, a brusquement dévié de sa trajectoire, avant d'effectuer une



Photo : GJMB

**Les corps couverts des deux personnes mortes sur-le-champ.**

série de tonneaux à la descente du pont, tuant sur-le-champ le conducteur, Serge Mouity, Gabonais, et James



Photo : GJMB

**L'état du véhicule après les tonneaux.**

Nando alias "Rolph", opérateur économique nigérian bien implanté dans la contrée.

Un autre occupant de l'automobile, Jean Sty Bignoumba Moundounga, lui aussi Gabonais, a rendu l'âme quelques instants après à l'hôpital de Bongolo où il a été conduit d'urgence. De sources concordantes, une défaillance mécanique serait à l'origine de cet accident qui, en sus des vies humaines, a aussi causé d'importantes pertes matérielles et en marchandises. L'annonce de cette nouvelle a suscité une vive émotion dans les communes de Lébamba et de Ndendé, les disparus ayant longtemps joué un grand rôle dans l'économie locale.

**Porté disparu depuis plus d'une semaine à Fougamou**

**Fabrice Nzaï victime d'une noyade ou d'un guet-apens ?**

**Styve Claudel ONDO MINKO**  
Libreville/Gabon

**FABRICE** Nzaï, Gabonais de 39 ans, est porté disparu depuis le dimanche 31 janvier dernier, à Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi, qui l'a vu naître, dans la province de la Ngounié. Jusqu'à ce jour, les recherches menées, notamment par les éléments de la brigade de gendarmerie de cette localité demeurent infructueuses. Pour l'instant, quatre personnes censées avoir été en contact avec le jeune homme - la veille ou le jour même de sa disparition

dans la zone du débarcadère de la Ngounié-, sont en garde à vue, pour nécessité d'enquête ouverte sur instructions du procureur de Mouila. Les seuls renseignements dont nous disposons à ce jour font état de ce que le dimanche 31 janvier dernier, vers 15 heures, Nzaï aurait pris la destination du débarcadère de la Ngounié, dans le but de prendre un bain. Le cours d'eau se trouvant à un jet de pierre de son domicile. « Avant de partir de la maison, l'intéressé a préalablement dit au revoir à sa belle-sœur, la femme de son frère, qui se trouvait dans la chambre. En retour, cette



Photo : L'Union

**Les bords de la Ngounié où Fabrice Nzaï se serait rendu pour prendre un bain, avant sa disparition.**

dernière lui a simplement demandé de faire un peu plus attention, d'autant que les bords du fleuve sont très ar-

souler, les vêtements du disparu ont été retrouvés sur le rivage. Mais personne ne peut dire s'il a véritablement été en contact avec l'eau. Cependant, une thèse alarmiste a commencé à circuler dans le chef-lieu de Tsamba-Magotsi et ses environs. A savoir que Fabrice Nzaï aurait très bien pu aussi être victime d'un guet-apens au niveau de la bananeraie qui jouxte le lieu choisi pour la baignade. Aussi, quelques personnes disent-elles avoir même aperçu des traces de sang sur le lieu de la disparition. Une information vite infirmée par les Officiers de police judiciaire (Opj). « Dans le

cadre de l'enquête préliminaire, quatre membres de sa famille avec lesquels le jeune homme se trouvait la veille, y compris sa belle-sœur, sont gardées à vue », fait savoir une source policière. Fabrice Nzaï était-il en palabres avec quelques membres de son entourage ? Le jeune homme aurait-il glissé sur le rivage ? Est-il plausible que quelqu'un ait pu le pousser dans le cours d'eau ? Autant d'interrogations auxquelles les pandores et, après eux, la justice, vont devoir trouver des réponses. Surtout que d'aucuns donneraient déjà des contours politiques à cette affaire.

**Faux et usage de faux et déclarations mensongères**

**Patricia Eyango démasquée par les services de l'Immigration**

**F. M. M**  
Libreville/Gabon

**NÉE** à Douala le 12 septembre 1965, de feus Paul Njoh et Rose Moukoke, tous de nationalité camerounaise, Patricia Eyango a fréquenté, à partir de l'âge de 6 ans, l'école gabonaise jusqu'en classe de seconde, avec un acte de naissance gabonais et non conforme, qui lui

avait été établi à l'époque par son tuteur et conjoint de sa cousine, le défunt Jean-Pierre Lendoye, de nationalité gabonaise. C'est cet acte de naissance qui lui a permis, par la suite, d'obtenir un passeport... gabonais. Il reste que depuis 2008, la dame vit dans son Cameroun natal, précisément dans la ville de Douala. Patricia Eyango ne revient à Libreville que pour affaires ou pour renouveler son passe-

port lorsque celui-ci est périmé. C'est dans cette optique qu'en se rendant récemment à la direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), elle est surprise d'être interpellée pour faux, usage de faux et déclarations mensongères. En effet, en procédant minutieusement à la vérification de l'état-civil de la quinquagénaire, les agents de la DGDI relèvent certaines in-



Photo : FMM

**Elle soutient qu'elle ne se savait en possession de faux documents.**

cohérences, notamment sur sa filiation. « En réalité, madame Eyango Elisabeth n'est pas ma mère biologique, mais plutôt ma cousine. C'est cette dernière qui m'a emmenée au Gabon depuis mon enfance. Concernant les pièces d'état-civil versées à mon dossier, il n'y a qu'elle qui pourra vous donner plus de détails sur la démarche entreprise pour leur obtention. Et c'est avec ces documents que j'ai fait mon cursus scolaire au Gabon

et que j'ai déjà bénéficié de deux passeports ordinaires gabonais. Ce d'autant que je n'ai jamais su que les documents gabonais que j'utilise pouvaient me porter préjudice », se défend-elle. Mais le parquet de Libreville, devant lequel elle a été déférée vendredi dernier, n'a pas jugé convaincant cet argument. Patricia Eyango a donc été placée sous mandat de dépôt à la prison centrale.

**Au cours d'une rixe au quartier Campagne**

**Il coupe le doigt de son adversaire avec les dents**

**Bona MASANU**  
Libreville/Gabon

**DANS** la nuit du 1er au 2 février dernier, une altercation entre deux voisins a fini dans le sang au quartier Campagne, dans le 2e arrondissement de Libreville. Tout commence dans un bistrot. O.B.C qui prend du bon temps avec une amie. Il est presque 2 heures du matin. Sur ces entrefaites, une autre relation à lui fait irruption dans le bar. L'homme, redoutant une empoignade entre les deux dames, préfère se soustraire furtivement. Il va donc se ca-

cher dans une habitation toute proche. Martin Obiang Minko, son voisin, lui aussi, se trouvant dans le même débit de boissons, ne l'ayant pas quitté des yeux, s'est bien aperçu que O.B.C est allé se mettre à l'abri, en empruntant le couloir menant vers sa chambre. C'est ainsi qu'il se lève pour aller lui demander de revenir régler ses affaires avec ses deux copines, au lieu de se planquer. Mais O.B.C ne souhaite nullement être au centre d'une éventuelle bagarre entre ces deux dames qui ne sont déjà pas loin de se crêper le chignon derrière lui. Les deux hommes, du reste, commencent à se quereller eux aussi

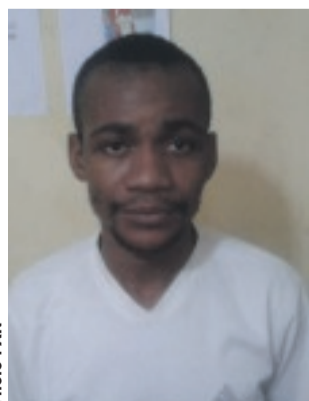


Photo : AN

**Martin Obiang Minko, le mis en cause, qui a sectionné le doigt de son antagoniste au cours d'une bagarre.**

violemment dans le couloir, à quelques encablures de là. Puis, une bagarre éclate. Visiblement plus jeune que lui,

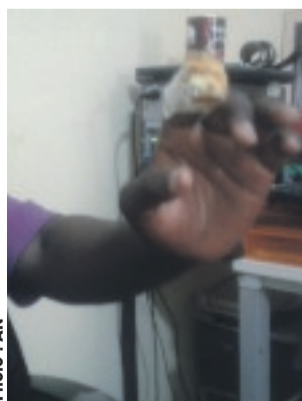


Photo : AN

le propriétaire de la chambre ne fait pas le poids devant son vis-à-vis. Au cours de la rixe, il est tout

de suite jeté au sol. Se sentant à bout de force, il cherche désespérément à se défendre, comme il peut. Mais son adversaire s'est installé sur lui, tentant de l'asphyxier, en pesant de tout son poids sur sa poitrine. O.B.C cherche à étrangler son adversaire, en enlaçant son cou avec ses mains. C'est dans cette position inconfortable que Obiang Minko, avec l'énergie du désespoir, déploie ses dents et, à l'aide de celles-ci, parvient à arracher l'index de son antagoniste, avant de le cracher. A la suite, O.B.C, voyant son sang giclé, lâche prise en hurlant de douleur, ameutant ainsi le voisinage.

Obiang Minko, mesurant la gravité de de l'acte qu'il vient de commettre, tente de profiter d'un moment de confusion pour s'enfuir, mais il est rapidement maîtrisé. Le lendemain, les parents de ce dernier sollicitent auprès de la famille de la victime un arrangement à l'amiable, proposition vite repoussée par l'autre partie. Une plainte est donc vite déposée auprès de la sûreté urbaine, appuyée par une expertise médicale établissant la gravité de la plaie. Après la garde à vue, Martin Obiang Minko a été déféré devant le parquet de Libreville et placé sous mandat de dépôt.